

Fiche signalétique et présentation du Cabinet Finalians

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le responsable du traitement, M. Eric Guillaud, pour le bon déroulement de nos missions. Elles sont conservées durant toute la relation d'affaire et 5 ans au-delà de celle-ci et sont destinées au conseiller en investissement financier, ses partenaires ainsi que les autorités de tutelle ou les associations représentatives (AMF, ANACOFI-CIF). Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès, d'opposition et de portabilité des données vous concernant et les faire rectifier en contactant : M. Eric Guillaud, 725 cours Fernande Peyre 84800 L'Isle sur la sorgue. Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL.



L'entreprise :

Le CIF exerce dans le cadre d'une société, cette partie résume les aspects administratifs de l'entreprise :

Nom commercial : **FINALIANS** dénomination sociale VILELLA GUILLAUD CONSEIL ET COURTAGE

SIREN : 504 883 372 NAF/APE : 66-22 Z

Adresse professionnelle : Finalians, 725 Cours Fernande Peyre 84800 L'Isle sur la Sorgue.

Statuts légaux et autorités de tutelle

Votre conseiller est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaire en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le numéro d'immatriculation 08 044 098 (Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : <https://www.orias.fr/welcome>) au titre des activités réglementées suivantes :

CIF Conseiller en Investissements Financiers) susceptible de fournir des conseils en investissement de manière non indépendante au sens de l'article 325-5 du RGAMF enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (ANACOFI-CIF), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), adresse courrier : 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02, adresse internet : www.amf-france.org;

Cette activité est contrôlable par l'AMF.

IAS (Intermédiaire en Assurance) courtier de Catégorie B de niveau 1;

IOBSP (Intermédiaire en Opérations de Banque et en Services de Paiements), catégorie courtier, mandataire non-exclusif : voir tableau des partenariats.

Service de conseil sur des contrats de crédits immobiliers :

L'IOBSP propose un service de conseil non-indépendant. La recommandation faite dans le cadre de ce service porte sur sa propre gamme de produits.

Les activités d'IAS et d'IOBSP sont placées sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) adresses courrier : 4 place de Budapest, 75436 PARIS cedex 09 et internet : <http://www.acpr.banque-france.fr/>

Adhésion à l'association professionnelle agréée par l'ACPR : ANACOFI-COURTAGE

Il est par ailleurs :

Démarcheur bancaire ou financier : Debory Eres N° 1070738566TC

Cette activité est contrôlable par l'AMF et l'ACPR.

Agent immobilier : Carte T n° CPI 84012015000000593 délivré par la CCI du Vaucluse avec la mention détention de fonds, garant « GALIAN SMABTP » 89 rue de la Boétie 75008 PARIS.

L'activité est contrôlable par la DGCCRF.

Votre conseiller dispose, conformément à la loi et au code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisante couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du code monétaire et financier et du code des assurances.

Souscrites auprès de GALIAN SMABTP : Numéro de police : RCIF-15-000328

Pour des montants par sinistre :

| | CIF | IAS | IOBSP | IMMO |
|---------------------------------------|----------------|-------------|-----------|-----------|
| Responsabilité civile professionnelle | 1 000 000 € | 1 564 610 € | 500 000 € | 75 000 € |
| Garantie financière | Non approprié* | 115 000 € | 115 000 € | 120 000 € |

* sauf exception : versement d'un acompte sur prise d'honoraires

Finalians nom commercial de la Sarl Vilella Guillaud conseil et courtage. SARL au capital de 3 000 € inscrite au RCS de Avignon, SIREN 504 883 372 Assurance Responsabilité Civile et Professionnelle et Garantie financière n°RCIF-15-000328 de la compagnie GALIAN SMABTP, 89 rue de la Boétie 75008 PARIS. Société enregistrée à l'Orias (www.orias.fr) sous le n° 08044098 pour les activités suivantes : Activité de conseil financier : statut de Conseil en Investissement Financier (CIF). Membre de l'association nationale des conseils financiers (www.anacofi.asso.fr), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org).Activité d'assurance : Société de courtage d'assurance et de réassurance: n'étant pas soumise à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance ; Activité de mandataire d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiements. Membre de l'association ANACOFI Courtage agréé par l'ACPR. Activité de transactions sur immeubles et fonds de commerce, carte T n° CPI 8401 2015 000 000 593 délivré par la CCI du VAUCLUSE « non détention de fonds ».

Votre conseiller s'est engagé à respecter intégralement le Code de Bonne Conduite de l'**ANACOFI-CIF** disponible au siège de l'association ou sur www.anacofi.asso.fr ou <https://www.anacofi-cif.fr/>.

Notre cabinet prend en compte dans son processus de sélection des instruments financiers qui vont vous être proposés, les facteurs de durabilité tels que : des questions environnementales, sociales et de personnel, le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Liste des principaux partenaires : compagnies, établissement de crédit, entreprise d'assurance, autres fournisseurs et partenaires immobiliers (Promoteurs)

| Noms* | Nature | Type d'accord | Mode de rémunération |
|-----------------|--------------------|----------------------|----------------------|
| NORTIA | Assurance | Convention | Commissions |
| ALPTIS | Assurance | Convention | Commissions |
| AXA | Assurance | Convention | Commissions |
| CARDIF | Assurance | Convention | Commissions |
| UNEP | Assurance | Convention | Commissions |
| GENERALI | Assurance | Convention | Commissions |
| CIPRES | Assurance | Protocole | Commissions |
| DEBORY | Assurance | Convention | Commissions |
| UAF | Assurance | Convention | Commissions |
| UNEP | Assurance | Convention | Commissions |
| ERES | Assurance | Convention | Commissions |
| AXA BANK | Banque | Convention | Commissions |
| CEPAC | Banque | Convention | Commissions |
| BPPC | Banque | Convention | Commissions |
| FEEFTY | ETMN | Convention | Commissions |
| FRANCE VALLEY | Société de gestion | Convention | Commissions |
| COGEDIM | Immobilier | Délégation de mandat | Commissions |
| DPS ALPHA VILLA | Immobilier | Mandat | Commissions |
| VINCI IMMO | Immobilier | Mandat | Commissions |
| BOUYGUES | Immobilier | Mandat | Commissions |
| NEXITY | Immobilier | Mandat | Commissions |
| URBAT | Immobilier | Mandat | Commissions |
| PERL | Immobilier | Mandat | Commissions |
| SOFIDY | SCPI | Convention | Commissions |
| NOVAXIA | SCPI | Convention | Commissions |
| ATLAN VOISIN | SCPI | Convention | Commissions |
| IROKO | SCPI | Convention | Commissions |

*les noms des autres compagnies avec lesquelles le professionnel a un accord sera communiqué sur simple demande.

Finalians nom commercial de la Sarl Vilella Guillaud conseil et courtage. SARL au capital de 3 000 € inscrite au RCS de Avignon, SIREN 504 883 372 Assurance Responsabilité Civile et Professionnelle et Garantie financière n°RCIF-15-000328 de la compagnie GALIAN SMABTP, 89 rue de la Boétie 75008 PARIS. Société enregistrée à l'Orias (www.orias.fr) sous le n° 08044098 pour les activités suivantes : Activité de conseil financier : statut de Conseil en Investissement Financier (CIF). Membre de l'association nationale des conseils financiers (www.anacofi.asso.fr), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org). Activité d'assurance : Société de courtage d'assurance et de réassurance: n'étant pas soumise à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance ; Activité de mandataire d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiements. Membre de l'association ANACOFI Courtage agréé par l'ACPR. Activité de transactions sur immeubles et fonds de commerce, carte T n° CPI 8401 2015 000 000 593 délivré par la CCI du VAUCLUSE « non détention de fonds ».

Honoraire

Notre cabinet peut être amené à facturer des honoraires (Bilan patrimonial, Audit retraite, Accompagnement successorale...) sur la base d'un tarif horaire de 145,00 € HT soit 174,00 € TTC.

Selon la complexité de la mission confiée, une information précise sera transmise dans la lettre de mission

Mode de facturation et rémunération du professionnel en CIF

Dans le cas d'un conseil CIF dit non-indépendant, ou d'un acte d'intermédiation, d'une solution d'épargne ou d'investissement, votre conseiller peut conserver les commissions et sera rémunéré par une fraction des frais initialement prélevés par le promoteur du produit et/ou les intermédiaires intercalés. Pour le cas où des commissions seraient perçues, il y aura une exemption de paiement des honoraires. La lettre de mission validera le mode de rémunération.

Dans ce cadre le conseiller évalue un éventail restreint d'instruments financiers.

Mode de facturation et rémunération du professionnel en IAS

Commissions : Le conseiller pourra conserver les commissions perçues rétrocédées par le fournisseur. Pour le cas où des commissions seraient perçues, il y aura une exemption de paiement des honoraires.

Mode de facturation et rémunération du professionnel en IOBSP

Commissions : Le conseiller pourra conserver les commissions perçues rétrocédées par le fournisseur. Pour le cas où des commissions seraient perçues, il y aura une exemption de paiement des honoraires.

Mode de facturation et rémunération du professionnel en Immobilier

| Prix de vente compris entre | | Taux |
|-----------------------------|-------------|--------------------|
| 1 € | 70 000 € | 7 000 € au forfait |
| 70 001 € | 80 000 € | 10 % |
| 80 001 € | 120 000 € | 9 % |
| 120 001 € | 190 000 € | 8 % |
| 190 001 € | 250 000 € | 7 % |
| 250 001 € | 400 000 € | 6 % |
| 400 001 € | 1 000 000 € | 5 % |
| 1 000 001 € | Et au-delà | 4 % |

MODE DE COMMUNICATION

La communication avec le client se fera systématiquement en présentiel ou en visioconférence pour le premier entretien dit « entretien de découverte client ». Les moyens de communication à privilégier pour le suivi de la relation seront l'envoi de courriel afin de tracer les échanges, mais également les rendez-vous en présentiel. Les échanges téléphoniques seront privilégiés pour les questions courantes en fonction de l'échange, un compte rendu pourra être fait par mail.

Finalians nom commercial de la Sarl Vilella Guillaud conseil et courtage. SARL au capital de 3 000 € inscrite au RCS de Avignon, SIREN 504 883 372 Assurance Responsabilité Civile et Professionnelle et Garantie financière n°RCIF-15-000328 de la compagnie GALIAN SMABTP, 89 rue de la Boétie 75008 PARIS. Société enregistrée à l'Orias (www.orias.fr) sous le n° 08044098 pour les activités suivantes : Activité de conseil financier : statut de Conseil en Investissement Financier (CIF). Membre de l'association nationale des conseils financiers (www.anacofi.asso.fr), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org). Activité d'assurance : Société de courtage d'assurance et de réassurance: n'étant pas soumise à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance ; Activité de mandataire d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiements. Membre de l'association ANACOFI Courtage agréé par l'ACPR. Activité de transactions sur immeubles et fonds de commerce, carte T n° CPI 8401 2015 000 000 593 délivré par la CCI du VAUCLUSE « non détention de fonds ».

TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

(Article 325-23 du RGAMF et recommandation ACPR du 9 mai 2022)

MODALITES DE SAISINE DE L'ENTREPRISE

Pour toute réclamation votre conseiller (ou le service réclamation de l'Entreprise) peut être contacté selon les modalités suivantes :

Par courrier : 725 Cours Fernande Peyre 84800 L'Isle sur la sorgue

Par mail : eric.guillaud@finalians.com

Traitement des réclamations :

Votre Conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- Dix jours ouvrables maximum à compter de l'envoi de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- Deux mois maximum entre la date d'envoi de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client.

| Saisir un médiateur : | |
|--|---|
| I - Médiateur compétent litiges avec une entreprise : Médiateur de l'Anacofi 92 rue d'Amsterdam 75009 Paris | Pour les activités d'assurance La Médiation de l'Assurance TSA 50110 75441 PARIS CEDEX 09 Site internet : https://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+médiateur |
| II - Médiateurs compétents litiges avec un consommateur : Pour les activités de CIF Mme Marielle Cohen-Branche Médiateur de l'AMF Autorité des Marchés Financiers 17, place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 Site internet : https://www.amf-france.org/fr/le-médiateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation | Pour les activités d'IOBSP et immobilières Médiation de la consommation - ANM Conso 2 rue de Colmar 94300 VINCENNES https://www.anm-conso.com/page-saisine.php |

DATE ET SIGNATURE

Le client

Le conseiller

Fait à :

Fait à :

Date :

Date :

Signature :

Signature :